

ASSEMBLÉE NATIONALE

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

N° 329 AMENDEMENT

présenté par
M. Ray, Mme Sylvie Bonnet, M. Di Filippo et M. Bazin

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.